

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 11 mai 2015

Délibération n° 2015-0355

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Eau Vive pour le projet intercommunal eau et assainissement de Illéla (PICEA-I) 1ère année - Niger

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Gouverneure

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 21 avril 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 13 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havar, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, M. Millet, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Sturla, Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Aggoun (pouvoir à Mme Piantoni), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Compan), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Charmot (pouvoir à Mme Crespy), Denis (pouvoir à Mme Frier), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Moretton (pouvoir à M. Suchet), Moroge (pouvoir à M. Cohen), Odo (pouvoir à M. Barret), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Tifra (pouvoir à M. Berthilier).

**Conseil du 11 mai 2015****Délibération n° 2015-0355**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Eau Vive pour le projet intercommunal eau et assainissement de Illéla (PICEA-I) 1ère année - Niger**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 avril 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 19 mai 2003, le Conseil de Communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia Eau et la Communauté urbaine de Lyon, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Suite à la loi Oudin de 2005, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a décidé, dans sa délibération du 11 juillet 2005, d'engager jusqu'à 0,4 % des recettes eau et assainissement pour la solidarité internationale.

Le Fonds eau est aujourd'hui financé par la Métropole de Lyon (350 000 €) et par Eau du Grand Lyon (350 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Ce dispositif a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies en 2000 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Métropole de Lyon soutenant les collectivités locales du Sud.

Eau Vive est une association de solidarité internationale, créée en 1978. Son siège est basé à Montreuil (Seine Saint Denis) et l'association est également représentée en province par des antennes régionales qui participent à la promotion de ses actions et à la sensibilisation au niveau local. Elle dispose également de quatre bureaux africains (Mali, Sénégal, Niger et Burkina Faso), qui appuient les villages et communes pour élaborer et mettre en œuvre leurs projets. Eau Vive soutient depuis 30 ans les projets de développement des communautés villageoises d'Afrique sahélienne : approvisionnement en eau et son utilisation, accès à la santé, à l'éducation, au développement économique et social, lutte contre la désertification, sécurité alimentaire, appui à la décentralisation et à l'organisation des communautés rurales.

Le projet présenté par Eau Vive se situe au Niger dans la région de Tahoua, canton d'Illéla, dans les Communes rurales de Badaguichiri, Tajaé, Bagaroua et la commune urbaine de Illéla. Ces quatre communes ont décidé de mutualiser leurs efforts afin d'offrir un service d'eau et d'assainissement pérenne à leur population car, le taux d'accès à l'eau dans les communes concernées est estimé à 53 %. Concernant l'assainissement de base, peu de ménages disposent de latrines acceptables. La défécation à l'air libre demeure la pratique générale. La plupart des écoles et centres de santé ne sont pas équipés de latrines. Il en est de même pour les gros centres d'activités comme les marchés et les gares.

Les communes appartiennent au même canton. Elles partagent une histoire commune et les mêmes problématiques de développement. Elles ont perçu l'intérêt de mutualiser leurs efforts pour favoriser l'accès au service d'eau et assainissement sur leurs territoires.

Le projet sera mené sur 3 ans, il consistera pour le volet eau potable en la réhabilitation du poste d'eau autonome de Raha, l'extension de réseaux d'adductions d'eau potable et la réalisation de 3 mini-adductions multi

villages. Le volet assainissement permettra la construction de 16 blocs de latrines scolaires et de 5 blocs de latrines publiques.

Afin d'asseoir les bases de l'intercommunalité, le projet consacrera une large part de ses actions à la structuration de la gouvernance locale, à la mise en place du service technique et à son accompagnement, à l'élaboration de documents de planification. Des actions d'accompagnement seront menées afin de structurer les opérateurs locaux de gestion des ouvrages.

Ce projet bénéficiera à terme pour la partie eau potable à 30 000 personnes, quant à la partie assainissement, 2 000 élèves ainsi que les personnes fréquentant les marchés (500 par jours de marchés) pourront bénéficier de nouvelles infrastructures. 12 000 personnes seront sensibilisées à l'hygiène.

Le projet est évalué à un total de 408 959 € pour la première année et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 80 000 €.

Lors de sa séance du 18 novembre 2014, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Métropole de Lyon est de 53 300 €, Eau du Grand Lyon apportant 26 700 €. Une aide sera sollicitée par la Métropole de Lyon auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse à hauteur de 26 600 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 53 300 € au profit de l'association Eau Vive dans le cadre du projet intercommunal eau et assainissement - Illéla (PICEA-I) - première année au Niger pour l'année 2015,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Eau Vive définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

##### 2° - Autorise monsieur le Président :

a) - à signer ladite convention,

b) - à solliciter auprès de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention d'équipement d'un montant de 26 600 €.

c) - à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2015 - compte 674 2 - opération n° 1P02O2197.

4° - La recette correspondante, à hauteur de 26 600 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2015 - compte 748 - opération n° 1P02O2197.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2015.**